REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES
ARRONDISSEMENT DE GRASSE

POLE METROPOLITAIN CAP AZUR

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE ORDINAIRE
DU JEUDI 30 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six et le trente avril à seize heures trente, le Conseil métropolitain du Pôle métropolitain CAP AZUR, dûment convoqué, s'est assemblé au sein de la salle du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse, 57 avenue Pierre Sémard à Grasse, sous la présidence de M. Jean LEONETTI, Doyen d'âge, puis de M. Jérôme VIAUD, élu Président du Pôle Métropolitain, conformément aux dispositions des articles L. 5731-3, L. 5711-1,L. 5211-1 et suivants, L. 2121-7, L. 212110, L. 2121-12, L. 2122-8, L. 2122-15 et L. 2122-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Date de la convocation : 17/04/2026 Date de publication :

Étaient présents :

ARNAUD Jean-Michel
BENASSAYAG Marie
DELIA Jean-Marc
GILLI Matthieu
GINESY Charles Ange
LEONETTI Jean
LEROY Sébastien
LISNARD David
OCCELLI Thierry
POMA Frédéric
ROSSI Florent
ULIVIERI Christophe
VIAUD Jérôme

Étaient représentés :

BOTELLA Georges représenté par CHABANIS Florence,
SIMON Florence représentée par ROMANO Hervé.

Ayant donné procuration :

CORPORANDY Pierre à GINESY Charles Ange,
DERMIT Jean-Pierre à LEONETTI Jean,
CESARO Joseph à OCCELLI Thierry.

Étaient absents :

PIGRENET Yves, TABAROT Michèle.

Formant la majorité des membres en exercice.

La séance a été ouverte sous la Présidence de M. Jean LEONETTI Doyen d'âge (art. L. 2122-8 du C.G.C.T.) de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale du Pôle métropolitain qui a procédé à l'appel nominal des membres du Conseil métropolitain, a dénombré 15 délégués présents et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L. 2121-17 du C.G.C.T. était remplie.

En application des articles L. 5731-3, L. 5711-1, L. 5211-1 et L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. Florent ROSSI est désigné comme secrétaire de séance.

Afin de procéder à la constitution d'un bureau, M. Hervé ROMANO et M. Jean-Marc DELIA sont désignés en qualité d'assesseurs.

Les procurations étant transmises, l'ordre du jour est abordé.

Ordre du jour

1.	**M. le Doyen d'âge**	Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Métropolitain du 19 janvier 2026
2.	**M. le Doyen d'âge**	Election du Président du Pôle Métropolitain CAP AZUR
3.	**M. le Président**	Détermination du nombre de Vice-présidents du Pôle Métropolitain CAP AZUR
4.	**M. le Président**	Election du Vice-président du Pôle Métropolitain CAP AZUR
5.	**M. le Président**	Composition du Bureau du Pôle Métropolitain CAP AZUR
6.	**M. le Président**	Election des membres du Bureau du Pôle Métropolitain CAP AZUR
7.	**M. le Président**	Délégations du Conseil Métropolitain du Pôle Métropolitain CAP AZUR au Président
8.	**M. le Président**	Délégations du Conseil Métropolitain du Pôle Métropolitain CAP AZUR au Bureau métropolitain
9.	**M. le Président**	Renonciation au versement des indemnités de fonctions du Président, Vice-président et autres délégués métropolitains
10.	**M. le Président**	Budget principal : Approbation du compte de gestion – 2025
11.	**M. le Président**	Election du président de séance pour le vote du compte administratif
12.	**M. le Président de séance**	Budget principal : Approbation du compte administratif 2025
13.	**M. le Président**	Budget principal : Affectation du résultat de l'exercice 2025
14.	**M. le Président**	Budget principal : Approbation du budget primitif 2026
PRESENTATION :		Projets Alimentaires Territoriaux

******

M. le Doyen d'âge, M. Jean LEONETTI : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, chers amis, chers collègues. Contrairement aux apparences, je suis le plus vieux de cette séance et je vais avoir l'immense honneur de commencer la présidence.
J'accueille tous les conseillers du pôle métropolitain. Certains sont anciens, certains sont nouveaux, on les accueille avec un grand plaisir. La séance du 30 avril 2026 est ouverte.

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 19 JANVIER 2026

M. le Doyen d'âge, Jean LEONETTI : Avant de passer aux délibérations qu'on va faire très rapidement, puisque l'essentiel a été fait, nous allons faire approuver le procès-verbal de la séance du 19 janvier. Vous l'avez lu, il n'y a pas de choses qui vous ont accroché.

LE CONSEIL METROPOLITAIN, OUI L'EXPOSE ET APRES EN AVOIR DELIBERE, **A L'UNANIMITE, APPROUVE** le procès-verbal de la séance du Conseil métropolitain du lundi 19 janvier 2026.

2. ELECTION DU PRESIDENT DU POLE METROPOLITAIN

M. Jean LEONETTI : Nous allons renouveler notre confiance à la présidence. J'ai reçu la candidature de Jérôme VIAUD. Ça tombe bien, on est à Grasse. S'il n'y a pas d'autres candidatures, je vais demander aux assesseurs, qui veuillent bien nous aider dans le dépouillement puisque cette élection, vous le savez tous, doit être à bulletin secret.
Avant, il y a une proposition du président GINESY. C'est le scoop de cette séance et de cette réunion. Je lui cède la parole parce qu'elle va avoir une incidence majeure sur la présidence sur laquelle vous allez voter ultérieurement.

M. Charles Ange GINESY : Mes chers collègues, pour la bonne opérationnalité de nos travaux, la bonne tenue et le contenu du pôle métropolitain, il serait bon que le président élu puisse avoir un mandat de deux ans et non pas d'un an. Le mandat d'un an est beaucoup trop court pour réaliser quelque chose de consistant. Il me paraît important également que nous ne soyons pas en élection permanente. Au lieu d'avoir une rotation de nos membres fondateurs qui assurent un an pendant six ans, ce qui fait une rotation chaque année, nous pourrions nous retrouver avec seulement trois élections au lieu de six, ce qui représenterait un avantage considérable.

M. Jean LEONETTI : Quelqu'un veut prendre la parole sur cette proposition ? Qui est contre ce principe ? Qui s'abstient ?
Le futur président que vous allez élire à l'instant va être élu pour une période de deux ans et le président ultérieur, toujours dans la même rotation, se fera tous les deux ans. Je rappelle que le mandat est de six ans et ça tombe bien parce que généralement, le vice-président éternel, qui est Charles Ange GINESY, permet la coordination de l'ensemble. Avec Jérôme (VIAUD) et David (LISNARD), on fait ça dans une rotation qui maintenant va être simplifiée.

En conséquence, je vous propose de procéder à l'élection du Président au sein du Pôle métropolitain.

Après avoir fait procéder au vote par le dépôt des bulletins secrets de chaque délégué dans l'urne, le bureau constitué ad hoc procède au dépouillement des votes.
AYANT OBTENUE **LA MAJORITE ABSOLUE** DES VOIX AU **PREMIER TOUR** DE SCRUTIN, **Monsieur Jérôme VIAUD** est proclamé Président du Pôle Métropolitain CAP AZUR et est immédiatement installé dans ses fonctions.

- Applaudissements -

En application de l'article L. 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, la présidence de séance est confiée à M. Jérôme VIAUD, Président du Pôle métropolitain CAP AZUR.

M. le Président, Jérôme VIAUD : Merci, Jean (LEONETTI). Merci, Charles Ange (GINESY), David (LISNARD), merci à toutes et tous pour cette confiance. Il y a quelques semaines, nous étions ensemble pour se souhaiter la bonne année 2026. Depuis les élections municipales sont passées par là et on se retrouve dans la même configuration et c'est plutôt bon signe. C'est cette continuité de travail que nous allons continuer ensemble, dans la confiance qui nous a unis dès l'origine, dans le travail que nous avons porté, dans les missions que Cap Azur s'était assignées. On a modifié cette durée. Ça ne modifiera pas nos budgets qui resteront à 1 euro par an, mais ça fera moins de procédures de vote, de temps administratif. On est dans cette démarche dans laquelle on est aligné, dans une même volonté de servir ce territoire.

Je voudrais vous remercier pour cette confiance que vous venez de me réitérer et ça me touche. Depuis le début, avec Charles Ange (GINESY), avec David LISNARD, avec Jean LEONETTI, nous nous posons une question simple, comment mieux faire entendre la voix de nos territoires, comment mieux faire entendre cet ouest maralpin et comment gagner en efficacité, en lisibilité, et surtout ne pas rajouter une strate supplémentaire de fonctionnement complexe, coûteux et difficile à faire bouger. C'est ce que nous faisons ensemble avec cette coopération qui fonctionne bien. Elle est concrète et utile. Elle est visible. Elle est simple et basée sur des projets que nous menons ensemble. Cette continuité, nous allons la mener avec des projets qui avancent : l'alimentation, les déchets, la mobilité. Nous allons aussi renforcer notre travail sur le développement économique parce que c'est une priorité, la priorité des priorités ; travailler sur la formation, sur l'accompagnement des entreprises et, David LISNARD me le rappelait il y a quelques instants, sur le secteur d'avenir comme le spatial porté et incarné par David LISNARD et son territoire où nous allons nous unir pour additionner nos forces autour d'un projet que David LISNARD veut incarner et porter fortement. Nous travaillerons également sur des sujets très concrets du quotidien, comme l'alimentation et la restauration collective en lien avec nos projets territoriaux. A ce titre, nous aurons, en fin de séance, une présentation rapide du premier salon de l'approvisionnement durable bio et local de notre restauration collective sur le territoire de Cap Azur. Ce salon est organisé le 15 juin prochain au Palais des congrès de Grasse. Cap Azur nous rappelle une chose essentielle, l'avenir se construit dans les territoires. Il vient des territoires, il se construit dans les territoires, avec les territoires et surtout, il se construit ensemble. On est dans ce département, cela n'a peut-être pas toujours été le cas. Aujourd'hui, on est tous dans une démarche ensemble et je crois que ça mérite d'être souligné parce que c'est une volonté commune. On a longuement échangé avant de rentrer dans cette salle sur ces sujets et il n'y a pas un sujet où on est dans une lecture ou une grille de lecture différente les uns des autres. C'est en coopérant, en partageant nos idées, nos moyens, que nous serons plus forts, que nous serons plus utiles. C'est ce qui nous anime dans cette instance. Je voulais vous remercier.

Nous allons poursuivre l'ordre du jour de la séance.

3. DETERMINATION DU NOMBRE DE VICE-PRESIDENTS DU POLE METROPOLITAIN CAP AZUR

M. le Président, Jérôme VIAUD : Il est proposé de fixer à UN le nombre de Vice-présidents. Pas d'opposition ? Pas d'abstention ?

LE CONSEIL METROPOLITAIN, OUI L'EXPOSE DU PRESIDENT ET APRES EN AVOIR DELIBERE, **A L'UNANIMITE, FIXE** à UN (1) le nombre de poste de Vice-président au sein du Pôle Métropolitain CAP AZUR.

4. ELECTION DU VICE-PRESIDENT DU POLE METROPOLITAIN

M. le Président, Jérôme VIAUD : Nous avons Charles Ange GINESY comme candidat à la vice-présidence.

Y'a-t-il d'autres candidats à cette élection ?

Après avoir fait procéder au vote par le dépôt des bulletins secrets de chaque délégué dans l'urne, le bureau constitué ad hoc procède au dépouillement des votes.

AYANT OBTENU **LA MAJORITE ABSOLUE** DES VOIX AU **PREMIER TOUR** DE SCRUTIN, **Monsieur Charles Ange GINESY** est proclamé Vice-président du Pôle Métropolitain CAP AZUR et est immédiatement installé dans ses fonctions.

- Applaudissements -

M. Charles Ange GINESY : Une réaction pour vous remercier de votre vote et de votre confiance en ma qualité de vice-président, mais surtout de féliciter Jérôme VIAUD en sa qualité de nouveau président et de votre acceptation sur ce mandat de deux ans qui va nous permettre de donner plein de bonnes choses avant de nous rencontrer le 15 juin au salon Cap Azur, ici à Grasse. Je le dis ici sans faire concurrence à l'aérospatiale de Cannes, nous avons la tête dans les étoiles, mon cher Jean. Pour cela, la maison du département des Alpes-Maritimes et le planétarium que nous construisons à Valberg vous inviteront le 16. Le lendemain de ce beau salon à Grasse, vous serez invités à venir mettre la tête dans les étoiles, même si je sais que vous gardez les pieds bien ancrés dans le sol. Je ne fais pas concurrence à Cannes, Monsieur le Maire de Cannes.

5. COMPOSITION DU BUREAU DU POLE METROPOLITAIN CAP AZUR

M. le Président, Jérôme VIAUD : Sur la composition du bureau est composée d'un président, d'un vice-président et de deux autres membres, pas d'abstention, pas d'opposition ?

Je vous remercie.

LE CONSEIL METROPOLITAIN, OUI L'EXPOSE DU PRESIDENT ET APRES EN AVOIR DELIBERE, **A L'UNANIMITE, FIXE** à QUATRE (4) le nombre de membres qui siégeront au Bureau Métropolitain du Pôle Métropolitain CAP AZUR, soit le Président, le Vice-président et deux autres membres.

6. ELECTION DES MEMBRES DU BUREAU DU POLE METROPOLITAIN

M. le Président, Jérôme VIAUD : Conformément aux dispositions énoncées précédemment, le Conseil métropolitain est donc appelé à procéder à l'élection des deux autres membres qui siégeront au sein du Bureau métropolitain.

6.1. POUR L'ELECTION DU 1ER MEMBRE DU BUREAU :

M. le Président, Jérôme VIAUD : J'ai reçu la candidature pour le premier membre de bureau de David Lisnard.

Y a-t-il d'autres candidats à cette élection ?

Après avoir fait procéder au vote par le dépôt des bulletins secrets de chaque délégué dans l'urne, le bureau constitué ad hoc procède au dépouillement des votes.

AYANT OBTENU LA **MAJORITE ABSOLUE** DES VOIX AU **PREMIER TOUR** DE SCRUTIN, **Monsieur David LISNARD** est proclamé membre du Bureau Métropolitain du Pôle Métropolitain CAP AZUR et est immédiatement installé dans ses fonctions.

- Applaudissements -

M. David LISNARD : Merci, Monsieur le président. Je me joins à la joie de nous retrouver ici en saluant tous nos collègues réélus et ceux qui sont nouvellement élus. Je regarde les nouveaux visages parce que pour ne rien vous cacher, j'avais l'impression d'être dans un film et de revivre la même séquence que celle qu'on a vécue il n'y a pas très longtemps, c'était il y a quelques semaines à peine. Je souhaite féliciter et remercier Jérôme VIAUD qui apporte toute sa créativité, sa dynamique et sa volonté de nous fédérer, de travailler en commun avec Charles Ange GINESY et Jean LEONETTI. C'est un signe positif. Ça paraît peut-être évident depuis qu'on a créé Cap Azur, mais imaginez l'inverse. Cet inverse, on l'a vécu, on l'a subi pendant des décennies. Soit nos collectivités

s'ignoraient, soit elles se contestaient mutuellement. Le fait d'arriver à aplanir d'éventuels différends, d'anticiper d'éventuels différends et surtout de construire une ambition collective qui respecte le principe de subsidiarité ascendante par la volonté des communes, puis qui se cristallise par les intercommunalités à fiscalité propre que nous présidons et qui ensuite s'unifie dans une coordination, dans une entente à l'échelle métropolitaine, ce genre d'évidence, il faut savoir les entretenir car elles sont fragiles. Elles tiennent à nos personnalités qui s'entendent bien. On se fait confiance, on se parle, on se dit les choses. Deuxièmement, elles tiennent aussi nos ambitions que nous partageons. Avec tout ce qu'apporte Jean LEONETTI, en particulier sur le thème essentiel des déchets, avec tout ce que le Président du département garantit en termes d'équité territoriale, avec le dynamisme de Grasse autour de Jérôme VIAUD, avec la singularité de l'agglomération cannoise, très atypique aussi, nous pouvons veiller à des relations équilibrées dans les Alpes-Maritimes avec une volonté de bonne coordination et de bonne entente avec nos partenaires plus à l'Est, dont nous espérons qu'ils seront à nos côtés pour des ambitions cohérentes et communes, et aussi à l'égard de l'État.

Nous entrons dans une période qui a commencé en 2014 où nous aurons de plus en plus la nécessité et l'opportunité, les deux se rejoignent, de travailler de façon autonome, quasiment indépendante à l'égard de l'État. Savoir résister au pillage de l'État sur nos finances. Nous étions ce matin en comité d'agglomération de Cannes Lérins, on a vu à quel point on se faisait piller allègrement. Aussi, affirmer notre capacité à développer des ambitions locales, sans demander l'autorisation et en essayant de préserver nos intérêts. Ce sera le cas sur les déchets que j'évoquais tout à l'heure qui sont vraiment un enjeu prioritaire. Ce sera le cas en matière de transports, sur le plan culturel aussi, en matière de développement économique, en matière d'agriculture où nous portons une ambition agricole dans cet ouest des Alpes-Maritimes. Ce sera le cas en matière de tech, en matière de numérique, avec un département proactif grâce à la vision de Charles Ange GINESY, je le dis y compris quand il n'est pas là. Ce sera avec la formidable locomotive qu'est Sophia Antipolis, cher Jean (LEONETTI). Ce que nous faisons là peut paraître évident, peut paraître simple, paraît répétitif, ça l'est dans cette séance d'installation. Il n'empêche que c'est essentiel. Essentiel à l'égard des autres partenaires et des collectivités dans le sud-est de la France et dans notre département, mais essentiel aussi à l'égard de l'État. D'ailleurs, n'oubliez pas que lors de la création de Cap Azur, les seules réticences que nous avons rencontrées n'étaient pas des réticences politiques, c'étaient des réticences administratives qui ne comprenaient pas comment on pouvait créer une coopération inter-intercommunale sans créer un machin administratif, avec des menaces de nous attaquer au tribunal administratif parce que nous ne votions pas de budget, parce que nous ne votions pas d'indemnités, parce qu'il n'y avait pas de locaux spécifiques, etc. Le préfet en place à l'époque a été intelligent et nous l'avons aidé. Oui, nous votons un budget à 1 euro. C'est très révélateur d'une France qui, plus elle annonce des mouvements de simplification, plus elle nous complique la vie, plus elle annonce des lois de décentralisation, plus elle recentralise. On vit ça depuis des années et les jeunes élus, bienvenue dans le club, vous verrez ce qu'il en est. Donc oui, je me réjouis et je suis très heureux qu'on soit réuni aujourd'hui autour de Jérôme (VIAUD) après l'avoir été autour de Jean (LEONETTI) et avec la patte bienveillante de Charles Ange (GINESY) et le territoire cannois parfaitement représenté ici. Vous avez ce qui se fait de mieux en élus intercommunaux cannois, Mougins, Mandelieu, etc. Les absents sont bien aussi, on les représente. On est très heureux de participer à cette aventure et le fait de tomber d'accord pour qu'on soit sur des présidences tournantes, mais de deux ans, va nous aider aussi à fixer l'action et à encore mieux cristalliser l'action.

M. le Président, Jérôme VIAUD : Merci, David.

6.2. POUR L'ELECTION DU 2EME MEMBRE DU BUREAU :

M. le Président, Jérôme VIAUD : Sur l'élection du deuxième membre du bureau, nous avons reçu la candidature de Jean LEONETTI, sans surprise.

Y a-t-il d'autres candidats à cette élection ?

Après avoir fait procéder au vote par le dépôt des bulletins secrets de chaque délégué dans l'urne, le bureau constitué ad hoc procède au dépouillement des votes.

AYANT OBTENU LA **MAJORITE ABSOLUE** DES VOIX AU **PREMIER TOUR** DE SCRUTIN, **Monsieur Jean LEONETTI** est proclamé membre du Bureau Métropolitain du Pôle Métropolitain CAP AZUR et est immédiatement installé dans ses fonctions.

- Applaudissements -

M. Jean LEONETTI : Dans cette opération convenue et amicale qui consiste à renouveler les stratégies, la proposition de Charles Ange GINESY sur le mandat à deux ans est très productive. J'ai vécu des systèmes européens où on change de présidence tous les six mois, je peux vous garantir que ça empêche d'avoir une vision structurée de projets efficaces. On a la chance d'être renouvelé dans nos fonctions pour la plupart. Je salue Christophe (ULIVIERI) qui vient apporter sa compétence à notre assemblée. Nous avons un devoir qui est de maintenir et de projeter. Maintenir, c'est ce que David (LISNARD) a brillamment expliqué, nous ne faisons pas de technostructures, nous restons dans une liaison souple. On se fait confiance. Quand on dit oui, on dit oui, quand on dit non, on dit non et quand on dit je ne sais pas, on dit je ne sais pas. Tous les quatre, nous ne sommes que le reflet d'agglomérations qui ne sont jamais que le vrai reflet de la démocratie, qui est l'élection municipale. Nous ne sommes pas dans des supra supra-communalités, nous sommes dans des inter-intercommunalités. C'est un élément important dans la philosophie du travail que nous faisons.

Le deuxième point, c'est de savoir que nous sommes complémentaires. Si demain, Sophia Antipolis se mettait à travailler sur les parfums uniquement pour essayer d'occuper un espace serait d'une stupidité crasse. Si demain, on voulait faire en sorte de dire que le spatial, c'est à Sophia Antipolis parce qu'il y a du spatial à Sophia Antipolis, alors qu'il y a *Thales* à Cannes et même s'il y a une activité à Grasse, c'est de dire on va tous participer parce que la réussite de l'une des communautés d'agglomération est une réussite qui se répercute sur l'ensemble du territoire. Enfin, nous devons avoir des relations équilibrées avec la métropole. Nous avons trop souvent, trop longtemps, peut-être avec des torts réciproques, géré uniquement l'ouest sans avoir cette fluidité qui fait que ce département a quand même une unité, ce n'est pas Charles Ange GINESY qui va me contredire dans ce domaine. Il faut qu'on ait notre spécificité, mais aussi des liens et des projets qui fassent qu'en matière de transport par exemple, même en matière de développement économique, on continue à travailler ensemble et qu'on renforce ces éléments. Les deux ans vont être utiles dans ce domaine.

Enfin, 2026 c'est l'International Association of Science Parks (IASP). L'IASP, c'est la réunion de toutes les technopoles qui existent dans le monde et grâce à l'opérabilité intelligente des équipes de Sophia Antipolis, on a remporté ce rendez-vous. On a battu l'Arabie saoudite et on a battu le Canada qui était arrivé en finale avec nous. C'est un événement qui va se passer aussi à Cannes parce que Cannes, dans son espace du Palais des Congrès, peut réunir des choses que l'on ne pourrait pas réunir à Sophia Antipolis. On voit bien combien l'excellence vient de nos complémentarités. Ce sont des éléments qui font que nous avons une chance extraordinaire. Nous sommes dans un des plus beaux pays du monde et dans un des plus beaux territoires de ce plus beau pays. Toute l'énergie qu'on dépense à empêcher l'autre d'émerger, c'est de l'énergie que l'on dépense en moins pour essayer d'émerger ensemble. C'est dans cet état d'esprit qu'on attaque ce mandat avec un enthousiasme et un optimisme, même si je partage avec Jérôme (VIAUD), David (LISNARD) et Charles Ange (GINESY), la méfiance du pouvoir centralisé qui n'a qu'une obsession aujourd'hui, de trouver de l'argent et généralement dans nos poches. Merci à tous et bon travail et merci à Jérôme (VIAUD) d'attaquer cette belle présidence dans ce nouveau mandat.

M. le Président, Jérôme VIAUD : Merci beaucoup.

7. DELEGATIONS DU CONSEIL METROPOLITAIN DU POLE METROPOLITAIN CAP AZUR AU PRESIDENT

M. le Président, Jérôme VIAUD : On reconduit les délégations du conseil métropolitain au président comme c'était par le passé. Y a-t-il des abstentions ? Des oppositions ?
Je vous remercie.

LE CONSEIL METROPOLITAIN, OUI L'EXPOSE DU PRESIDENT ET APRES EN AVOIR DELIBERE,
A L'UNANIMITE, DECIDE :

- **DE DELEGUER** au Président, pour la durée de son mandat; des compétences suivantes :

    - Procéder, dans les limites des crédits inscrits au budget métropolitain, à la réalisation de tous les emprunts (court, moyen ou long terme) destinés au financement des investissements prévus par le budget et aux opérations

financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couverture des risques de taux et de change et passer, à cet effet, les actes nécessaires ;

- Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, la signature, l'exécution et le règlement des marchés publics et accords-cadres de travaux, de prestations intellectuelles, de fournitures et de services à procédure adaptée, lorsque les crédits sont inscrits au budget, d'un montant inférieur à un seuil défini par décret, ainsi que toute décision concernant leurs avenants ;

- Créer, modifier et supprimer les régies comptables de recettes et d'avances nécessaires au fonctionnement des services métropolitains ;

- Accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;

- Passer des chartes sans incidence financière ;

- Décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;

- Décider de la mise à disposition de locaux, terrains ou autres éléments du patrimoine du Pôle Métropolitain à titre gratuit pour une durée n'excédant pas douze ans ;

- Approuver les règlements intérieurs, les règlements de copropriété ou tous autres documents relatifs à l'utilisation du patrimoine du Pôle Métropolitain, hors conditions tarifaires ;

- Approuver les règlements intérieurs, sans incidence financière, pour les évènements et/ou manifestations métropolitaines ;

- Décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 10 000 €, y compris par mise aux enchères publiques ;

- Passer les contrats d'assurance et avenants afférents ainsi qu'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;

- Régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules métropolitains, quel qu'en soit le montant, accepter les indemnités de sinistre y afférentes, régler les montants en responsabilité civile de toute nature que ce soit ;

- Fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts ;

- Intenter au nom du Pôle Métropolitain les actions en justice ou de défendre le Pôle Métropolitain dans les actions intentées contre lui, en demande comme en défense, en première instance comme en appel ou en cassation, devant les juridictions administratives, civile et pénale. Cette délégation s'applique aux dépôts de plainte, avec ou sans constitution de partie civile, déposés au nom du Pôle Métropolitain ainsi qu'aux contrats d'assurance souscrits par le Pôle Métropolitain au cas où il est nécessaire de mandater l'assureur pour exercer des recours en lieu et place de celui-ci. Il est également possible de transiger avec les tiers dans la limite de 5 000 € ;

- **DE DECIDER** qu'en cas d'empêchement du Président, les décisions relatives aux compétences ayant fait l'objet de la présente délibération pourront être prises par le Vice-président ;

- **DE DIRE QUE**, conformément aux dispositions de l'article L. 5211-10 du C.G.C.T., le Président rendra compte des attributions exercées par délégation de l'organe délibérant lors de chaque réunion du Conseil Métropolitain CAP AZUR.

8. DELEGATIONS DU CONSEIL METROPOLITAIN DU POLE METROPOLITAIN CAP AZUR AU BUREAU METROPOLITAIN

M. le Président, Jérôme VIAUD : Délibération sur les prérogatives que vous confiez au bureau métropolitain comme c'était par le passé. Pas d'opposition, pas d'abstention. Je vous remercie.

LE CONSEIL METROPOLITAIN, OUI L'EXPOSE DU PRESIDENT ET APRES EN AVOIR DELIBERE, **A L'UNANIMITE, DECIDE :**

- **DE DONNER DELEGATION** au Bureau Métropolitain, à l'exception des dispositions énoncées dans l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.) et en complément des délégations attribuées au Président, pour exercer l'ensemble des compétences suivantes :

    - Accorder les garanties d'emprunts, cautions et autres crédits-bails au nom du Pôle Métropolitain ;

    - Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, la signature, l'exécution et le règlement des marchés publics et accords-cadres de travaux, de prestations intellectuelles, de fournitures et de services, à procédure formalisée, lorsque les crédits sont inscrits au budget, d'un montant supérieur à un seuil défini par décret, ainsi que toute décision concernant leurs avenants ;

    - Prendre toutes les décisions en matière de subventions à recevoir ou à accorder par le Pôle Métropolitain ainsi que toutes les démarches administratives et financières à mener (réponse aux appels à projets, etc.) ;

    - Accorder les fonds de concours aux membres du Pôle Métropolitain ;

    - Décider l'adhésion à des organismes, sauf à des établissements publics, et accepter le paiement des cotisations correspondantes ;

    - Autoriser à signer et à déposer les demandes d'autorisation d'utilisation ou d'occupation du sol, notamment les permis de construire, de démolir, d'aménager, les déclarations préalables, toutes autres autorisations et actes d'urbanisme ;

    - Arrêter et modifier l'affectation des propriétés métropolitaines utilisées par les services métropolitains ;

    - Procéder aux acquisitions et cessions foncières n'excédant pas un montant de 15 000 € ainsi qu'effectuer toutes les démarches préalables qui en découlent ;

    - Fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines), le montant des offres du Pôle Métropolitain à notifier aux expropriés et répondre à leurs demandes ;

    - Exercer, au nom du Pôle Métropolitain, les droits de préemption définis par le Code de l'Urbanisme, que celui-ci en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au premier alinéa de l'article L. 213-3 de ce même code, dans les limites fixées par l'article L. 5211-10 du C.G.C.T. ;

    - Exercer au nom du Pôle Métropolitain, dans les secteurs déclarés d'intérêt métropolitain, le droit de préemption défini par l'article L. 214-1 du Code de l'Urbanisme ;

- **DE DIRE QUE** le Président rendra compte des travaux du Bureau Métropolitain, exercés par délégation, lors de chacune des réunions de l'organe délibérant du Pôle Métropolitain CAP AZUR.

9. RENONCIATION AU VERSEMENT DES INDEMNITES DE FONCTIONS DU PRESIDENT, DU VICE-PRESIDENT ET DES DELEGUES METROPOLITAINS

M. le Président, Jérôme VIAUD : Délibération importante, c'est la renonciation au versement des indemnités de fonction de président, renonciation de versement d'indemnités aux fonctions de vice-président et renonciation d'indemnités aux membres et aux délégués métropolitains. C'est ce qu'on avait promis, c'est ce qu'on a fait, il n'y a pas de changement.
Pas d'opposition, pas d'abstention, unanimité, nous vous remercions.

LE CONSEIL METROPOLITAIN, OUI L'EXPOSE DU PRESIDENT ET APRES EN AVOIR DELIBERE,
A L'UNANIMITE, DECIDE :

- **DE PRENDRE ACTE** qu'aucun membre du Pôle Métropolitain CAP AZUR, à savoir Président, Vice-président et délégués métropolitains, ne percevra d'indemnités de fonctions pour l'exercice de leur mission au sein dudit pôle ;

- **DE PRENDRE ACTE** que cette renonciation au versement d'indemnités de fonctions au profit des Président, Vice-président et délégués métropolitains prendra effet à compter du 01 mai 2026.

10. BUDGET PRINCIPAL – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE 2025

M. le Président, Jérôme VIAUD : La délibération numéro 10, c'est l'approbation du compte de gestion, vous l'avez lu, je ne reviendrai pas dessus plus en amont. Tout a été dit, avec un euro de budget.
Pas d'opposition, pas d'abstention, je vous remercie.

LE CONSEIL METROPOLITAIN, OUI L'EXPOSE DU PRESIDENT ET APRES EN AVOIR DELIBERE,
A L'UNANIMITE :

– **APPROUVE** le Compte de Gestion du Budget Principal du Pôle Métropolitain CAP AZUR de l'exercice 2025, établi par Monsieur le Comptable Public, lequel est certifié conforme par l'Ordonnateur, Monsieur le Président ;

– **DECLARE** qu'il n'appelle ni observation ni réserve.

11. ÉLECTION DU PRESIDENT DE SEANCE POUR LE VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2025

M. le Président, Jérôme VIAUD : La délibération 11, l'élection du président de séance pour le vote du compte administratif, je vous propose que David LISNARD puisse être ce président de séance si vous en êtes d'accord. Pas d'autres candidats ?
Pas d'opposition, pas d'abstention.

LE CONSEIL METROPOLITAIN, OUI L'EXPOSE DU PRESIDENT ET APRES EN AVOIR DELIBERE,
A L'UNANIMITE :

- **DECIDE** de procéder à un vote sur les candidatures à main levée ;

- **PROCEDE** à l'élection de **M. David LISNARD** en qualité de président de séance pour le vote du compte administratif 2025.

M. le Président, Jérôme VIAUD : David LISNARD est donc élu et je lui cède la présidence de séance en quittant la salle pour le vote de cet euro.

12. BUDGET PRINCIPAL – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2025

M. David LISNARD : Il y a quand même une mauvaise nouvelle, notre taux de réalisation est nul. Nous nous étions engagés sur un budget de 1 euro en recette et en fonctionnement et nous n'avons pas su réunir cet euro, ni le dépenser. Le résultat de l'exercice est de zéro. Les considérants sont très bien rédigés. Le pôle métropolitain a mobilisé zéro euro. Nous n'avons pas de dette. Le pôle métropolitain est une source d'économie et non de dépenses. Nous sommes appelés à constater que l'ensemble des chapitres de fonctionnement et d'investissement, tant en recettes qu'en dépenses, s'établit à zéro euro pour l'exercice 2025. Y a-t-il des questions ? Pas de questions.

Nous passons au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Unanimité.

LE CONSEIL METROPOLITAIN, OUI L'EXPOSE DU PRESIDENT ET APRES EN AVOIR DELIBERE, **A L'UNANIMITE** :

- **CONSTATE** que l'ensemble des chapitres de Fonctionnement et d'Investissement, tant en recettes qu'en dépenses, s'établit à 0 € pour l'exercice 2025.

M. le Président reprend la présidence de séance.

13. BUDGET PRINCIPAL – AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2025

M. le Président, Jérôme VIAUD : Nous passons à la délibération suivante sur l'affectation du résultat. Section de fonctionnement, zéro euro, investissement, zéro euro.

Pas d'opposition, pas d'abstention, elle est ainsi validée.

LE CONSEIL METROPOLITAIN, OUI L'EXPOSE DU PRESIDENT ET APRES EN AVOIR DELIBERE, **A L'UNANIMITE :**

- **CONSTATE** l'absence d'excédent au titre de l'exercice 2025 à affecter au Budget Principal dans le cadre du Budget Primitif de l'année 2026 :

  - **En Section de Fonctionnement :**

Recettes (R002) : 0 €

  - **En Section d'Investissement :**

Dépenses (D001) : 0 €

14. BUDGET PRINCIPAL – APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF DE L'ANNEE 2026

M. le Président, Jérôme VIAUD : Un budget qui incarne ce que l'on avait dit, ce que l'on tient et qui incarne ces volontés de coopération plus que de création de choses compliquées, qu'il s'agisse de mobilité, d'aménagement de territoire ou de transition écologique. On travaille avec du bon sens entre nous en proposant des projets sur cette base de venir ou pas, chacun est libre. Ce budget minimaliste est le reflet de cette sobriété assumée, mais aussi d'une ambition collective qui a été au fondement de notre projet. Car si nous ne dépensons pas, ce n'est pas parce que nous n'agissons pas, mais parce que nous agissons autrement en mobilisant des ressources existantes, en optimisant les synergies

entre nos territoires et en évitant les doublons coûteux qui, ici ou là, sont de coutume. Nous, on fait différemment avec un outil au service de l'efficacité publique, ça a été toujours notre volonté. Ce budget symbolique cache une machine à projets concrets, une volonté de faire des choses qui fonctionnent entre nos territoires, qui additionnent notre force. Pour conclure, ce vote que nous allons faire sur ce budget est symbolique, réglementaire, mais c'est surtout ce choix de sobriété pour ne pas peser sur les finances de nos collectivités. C'est surtout ce choix de l'efficacité pour agir mieux avec des moyens existants. C'est ce choix de la coopération pour faire de Cap Azur un levier de progrès pour les habitants de ce territoire. Cet euro en est le symbole. C'est la preuve que l'action publique peut être à la fois ambitieuse et responsable. Je vous remercie de votre confiance.

Je vous invite à approuver notre budget primitif 2026 à 1 euro, chapitre par chapitre, comme nous l'avons toujours fait dans l'unité, dans la conviction que Cap Azur est un atout pour le territoire. Y a-t-il des interventions ? Pas d'interventions. Y a-t-il des personnes qui s'opposent à ce budget ? Des abstentions ? Unanimité, nous vous remercions.

LE CONSEIL METROPOLITAIN, OUI L'EXPOSE DU PRESIDENT ET APRES EN AVOIR DELIBERE, **A L'UNANIMITE :**

- **APPROUVE** le Budget Primitif de l'année 2026, Chapitre par Chapitre, du Budget Principal, comme suit :

Section / Chapitre	**Montants**
Recettes de Fonctionnement	**1,00 €**
Chapitre 74 – Participations et dotations	**1,00 €**
Dépenses de Fonctionnement	**1,00 €**
Chapitre 011 – Charges à caractère général	**1,00 €**

❖ **PRESENTATION : PROJETS ALIMENTAIRES TERRITORIAUX**

M. le Président, Jérôme VIAUD : Nous passons à une rapide présentation du PAT par le responsable du pôle agriculture de la CAPG.

Présentation des Projets Alimentaires Territoriaux :

Tous nos territoires sont labellisés Projet Alimentaire Territorial aujourd'hui à différentes échelles, trois communes sur l'ensemble de Cap Azur, tous nos EPCI et le département des Alpes-Maritimes, dans une coordination très large régionale qui s'appelle la Co'Alim, qui nous met en résonance et dans l'échange avec les services de l'État, notamment. Un étroit lien, même si toutes nos clés d'entrée sont différentes dans nos projets alimentaires territoriaux, c'est celui de la cause agricole dont on sait aujourd'hui qu'elle est loin de pouvoir nous nourrir, pour laquelle on se demande quels sont les espaces et l'accompagnement qu'on peut lui proposer, notamment dans le défi du réchauffement climatique qui se présente à nous. Il était tout à fait naturel, sur certains sujets liés à l'agriculture, qu'on dépasse nos limites administratives et c'est bien l'opportunité que nous propose Cap Azur dans un partenariat très étroit avec le département des Alpes-Maritimes, avec qui on travaille très bien depuis quelques années. Vous n'avez pas la litanie complète de tout ce que fait le département, mais ça vous donne déjà une bonne idée de tout ce soutien qu'il apporte aujourd'hui aux agriculteurs Maralpins.

Pour contextualiser ce qu'on a pu faire depuis notre collaboration au sein de Cap Azur, on a répondu à un appel à projets très conséquent avec l'Université Côte d'Azur dans le cadre d'un appel à projets PIA 4, pour lequel nous n'avons pas été retenus, mais ce n'est pas grave. Nous avions organisé et tenu une conférence à Grasse en mars 2023 pour introduire ces sujets avec la participation de Messieurs LISNARD et VIAUD à nos côtés. On a produit une étude assez conséquente avec un bureau d'études qui s'appelle BASIC sur notre résilience, à la fois pour analyser quelle était notre résilience tendancielle - pas fameuse, comme chacun le sait aujourd'hui - et la résilience souhaitée, qui nous permet de mettre des objectifs et à laquelle nous nous référerons régulièrement pour suivre l'état d'avancement de nos projets alimentaires territoriaux. Notre partenariat Cap Azur avec le département nous a permis d'aborder aussi le sujet de la logistique, qui est très important pour nos agriculteurs dans l'idée de leur redonner du temps de travail, de décarboner cette logistique et de mieux connaître les flux de denrées qui circulent sur les territoires.

Les actions ont débuté par une étude il y a quelques années et elles continuent à se mettre en œuvre, j'ai encore échangé avec le département aujourd'hui à ce sujet, avec nos agriculteurs. Le département propose aussi actuellement d'accompagner nos agriculteurs dans un programme qui s'appelle Agriadapt 06 exclusivement consacré au diagnostic des fermes et à leur plan de transition agroécologique. Je vous dis le département, mais c'est le fruit de nos échanges d'arriver à lancer ces études, de les mettre en œuvre et de communiquer largement auprès de nos agriculteurs qui ne sont pas tous très faciles à joindre. Il faut aller les voir physiquement et porter la bonne parole. Ce programme Agriadapt 06 a rencontré son public. Aujourd'hui, je vous présente rapidement le salon Cap Azur de l'approvisionnement durable bio et local de la restauration collective. C'est un salon qui nous tenait à cœur dès cette année dans le prolongement du travail qu'on a fait sur le patrimoine alimentaire et l'élaboration d'un réseau des communes de la restauration collective. Vous avez ici un projet d'affiches qui est en train de s'affiner par l'intermédiaire de vos cabinets. Nos publics cibles ici, ce sont les acheteurs publics, communes et prestataires du territoire de Cap Azur. N'hésitez pas, s'il vous plaît, à faire la retape auprès de vos communes, auprès de vos techniciens pour se rendre disponible et venir. Ils nous contactent au cas par cas quand ils sont dans la difficulté. Aujourd'hui, on propose, par cette journée, de leur permettre d'anticiper tous les sujets de la restauration collective sur votre commune, de travailler les marchés, les solutions pour des approvisionnements locaux, pour des approvisionnements bio, des produits le plus proches du consommateur. On vous propose cet événement au Palais des Congrès de Grasse avec, dès 9 heures, un moment politique fort puisque vous serez présent pour ouvrir cette journée avant la première conférence qui débutera à 10h20. Ensuite, toute la journée, des stands seront présents dans le palais des congrès. On attend une quarantaine d'exposants dans ce salon. Nous proposerons des tables rondes toute l'après-midi sur des thématiques importantes pour les techniciens : comment introduire le bio local, comment s'engager dans une démarche de cantine durable, comment atteindre les pourcentages de la loi EGalim, découvrir les équipements communautaires ou intercommunautaires agricoles du territoire, les pratiques durables en cantine, les leviers financiers en restauration collective, l'accompagnement des convives. Une journée qui sera chargée et qui devrait permettre à toutes vos communes d'atteindre les objectifs qu'elles se fixent en matière de restauration collective. Merci, Présidents de votre écoute.

M. le Président, Jérôme VIAUD : Merci, pour ce travail, cette synthèse et la coordination de tous nos territoires sur ce sujet qui va permettre d'aboutir à une belle présentation avec un beau rendez-vous qui va unir tout le monde. Merci, pour la qualité de votre travail et de votre implication.

On a clôturé notre séance en étant efficace. Il est 17h28 et nous pouvons lever la séance en vous remerciant de votre confiance. Merci beaucoup.

La séance est levée à 17 heures 28.

Le Président

Jérôme VIAUD

Le Secrétaire de séance

Florent ROSSI